

De M^r le Préfet, en date du 10^e 1870, à l'effet de délibérer sur la Circulaire de M^r le Préfet, et réuni à la mairie, comme en la salle de ses séances sous la présidence de M^r Derieux Adjoint Délégué par M^r le Maire.

présentés: M. M. Derieux Adjoint, Beirnaise jeune, Bouyer Léonard, Deluchapt Jean, Chevrier, David Louis, Janet de Lasfontaine formant la majorité des membres en exercice. Absent: M. Nauge Maire. A été procédé à l'élection au scrutin, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Beirnaise jeune, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ce fonction qu'il a accepté. M^r le Président a ouvert la séance et donné connaissance de la Circulaire de M^r le Préfet.

Les soussignés sur la circulaire ci-dessus rappelée, sur la déplorable position financière de la Commune, attendu que la Commune est déjà imposée à la somme de 2442 francs attendu que la Commune est déjà grevée d'une dette s'élevant à la somme de plus de 600 francs et laquelle dette, il ne sera pas possible à la Commune d'acquiescer si M^r le Préfet ne daigne nous venir en aide comme il sera dit plus bas, attendu que les dépenses considérables qui s'est imposées récemment la Commune pour la défense nationale en manifestant ainsi son patriotisme ont épuisé toutes les ressources en aggravant d'autant la position financière déjà si précaire de la Commune et d'autant plus que les S. S. voulant conserver à nos malheureux ouvriers méritants les ressources accumulées sur nos chemins ont préféré renoncer à la faculté d'en vendre de ce fonds disponible et mettre cette nouvelle charge à la Commune par ce motif irrévocable, les S. S. déclarés se trouvent dans la nécessité de se procurer en nouvelles impositions à

la Commune parce que les S. S. pensent que la Commune
 avait sans l'impossibilité de faire faire.

Néanmoins les S. S. ont espéré que M^e le
 Préfet ayant égard à la malheureuse situation de la
 Commune et prenant en considération les dépenses exorbitantes
 que la Commune a déjà faites dans l'intérêt général, en formant
 ainsi le témoignage irréversible de l'intérêt quelle porte à
 la classe ouvrière, osera allouer à la Commune de
 subsides sur les six millions.

Les S. S. ont même supplié M^e le Préfet
 de faire au moins de ces subsides remis entiers à la
 Commune. Ce grand acte de commisération, en
 nous, délivrant ainsi la Commune des charges antérieures,
 lui permettrait de faire face aux charges nouvelles.

Les S. S. nous en expriment d'avance toute leur
 gratitude anticipée.

Les S. S. ont d'plus l'honneur de vous exposer avec
 une profonde affliction que les ouvriers de la Commune
 manquent de travail depuis trois mois et qu'ils ont été
 ainsi privés par une saison aussi rigoureuse des moyens
 d'existence indispensables, que cette situation est d'autant
 plus rigoureuse d'ailleurs que la Commune a préféré comme
 il est dit plus haut, suspendre de nouveau, afin de consacrer
 les fonds disponibles de ses chemins pour établir des chantiers
 d'ouvrage, et que néanmoins jusqu'à ce jour, elle n'a pu
 le faire faute de ne pouvoir obtenir, malgré les plus puissantes
 sollicitations ^{X l'administration} l'employer en faveur, afin de procurer, par le travail
 qu'elle, à nos malheureux ouvriers dont la misère et le
 malheur sont à leur comble, que cette situation
 est bien contraire à celle que M^e le Préfet répétait à
 comblés. Par ce motif, les S. S. supplient de nouveau

